

L'écho du tri & vous

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET TRI DE VOS
DÉCHETS MÉNAGERS



p. 3

EN BREF

Retour de la newsletter du syndicat

p. 4

GESTE DE TRI

Textiles sanitaires :
Direction les ordures ménagères !

p. 5

DÉCRYPTAGE

Les finances du syndicat en 2024

p. 5

RÉDUCTION

Noël zéro déchets : Les astuces pour des fêtes responsables

Amanlis
Arbrissel
Argentré-du-Plessis
Availles-sur-Seiche
Bais
Balazé
Boistrudan
Bréal-sous-Vitré
Brie
Brielles
Champeaux
Châteaubourg
Châteaugiron
Châtillon-en-Vendelais
Chelun
Coësmes
Cornillé
Domagné
Domalain
Domloup
Drouges
Eancé
Erbrée
Essé
Etréilles
Forges-la-Forêt
Gennes-sur-Seiche
Janzé
La Chapelle-Erbrée
La Guerche-de-Bretagne
La Selle-Guerchaise
Landavran
Le Pertre
Le Theil-de-Bretagne
Louvigné-de-Bais
Marcillé-Robert
Marpiré
Martigné-Ferchaud
Mécé
Mondeville
Montautour
Montreuil-des-Landes
Montreuil-sous-Pérouse
Moulin
Moussé
Moutiers
Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Pocé-les-Bois
Princé
Rannée
Retiers
Saint-Aubin-des-Landes
Saint-Christophe-des-Bois
Saint-Didier
Sainte-Colombe
Saint-Germain-du-Pinel
Saint-Jean-sur-Vilaine
Saint-M'Hervé
Servon-sur-Vilaine
Taillis
Thourie
Torcé
Val-d'Izé
Vergéval
Visseiche
Vitré

RÉDUCTION

Noël zéro déchets : Les astuces pour des fêtes responsables

Les fêtes de fin d'année sont synonymes de grands repas, échanges de cadeaux et convivialité. Un chouette programme en perspective, mais qui augmente le volume de vos poubelles. Réduire ses déchets sans se casser la tête pendant les fêtes, c'est possible ! Découvrez nos astuces pour organiser des fêtes zéro déchets.

FAIRE PLAISIR SANS GASPILLER

Pour faire plaisir, pas besoin de se ruiner en achetant des cadeaux qui ne serviront qu'une fois. Voici quelques exemples :

- Achetez **vos cadeaux chez des commerçants de proximité**, et évitez les kilomètres parcourus par des cadeaux commandés en ligne.
- Offrez **des objets du quotidien réutilisables** : cotons lavables, gourde, sac pour vrac...
- Pour des cadeaux numériques (téléphone, console, enceinte...), de nombreuses boutiques proposent des **appareils reconditionnés comme neuf**, à des prix abordables.
- **Offrez des expériences (weekend, activité...)** pour créer des souvenirs inoubliables.



DÉCORER DURABLEMENT

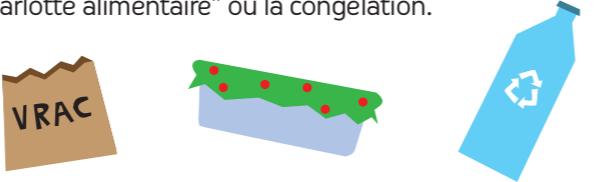
Décorer en éblouissant vos invités sans se ruiner, c'est possible ! En s'armant de créativité, quelques astuces suffisent :

- À table, remplacez les fleurs hors-saison et les décos qui ne sont pas réutilisables (paillettes, fausse neige...) par des **décos comestibles** : bonbons, biscuits, fruits...
- Décorez avec des **éléments trouvés dans la nature** (noix, noisettes, pomme de pin...). Ajoutez des agrumes de saison et des épices (clou de girofle, anis, cannelle...), vous n'aurez plus besoin de bougies parfumées !
- Pour une touche personnelle, **créez des boules de Noël et guirlandes en origamis**, avec des papiers de récupération.

LIMITER LES DÉCHETS, MÊME À TABLE

En adoptant les bons réflexes, évitez le gaspillage alimentaire pendant les fêtes :

- Calculez vos menus en fonction du nombre d'invités : **quantités raisonnées = gaspillage évité !**
- Achetez **vos ingrédients en vrac** pour éviter les suremballages plastiques.
- Privilégiez les **contenants consignés**. Les traiteurs et certaines grandes surfaces proposent cette alternative.
- Pour les restes de repas, optez pour le "bee wrap", la "charlotte alimentaire" ou la congélation.



APRÈS LES FÊTES, PLACE AU TRI !

Une fois les festivités terminées, n'oubliez pas de trier vos déchets. Petits rappels des bons gestes de tri :

- **Papier cadeau** : Si l'emballage cadeau est en papier, il est à déposer dans le sac jaune ou la borne emballages, si le papier est en plastique brillant, il est à déposer dans les ordures ménagères.
- **Cartons bruns et polystyrène** : Ils sont à trier en déchèterie. Veillez à ne pas les trier dans le sac jaune, la borne emballage ou papier.
- **Sapin de Noël** : Il peut être déposé en déchèterie avec les déchets verts, ou bien broyé lors d'une opération de broyage proposée par une association ou une commune.
- **Coquilles de fruits de mer et crustacés** : Les coquilles (St Jacques, palourdes...), peuvent être déposées dans les ordures ménagères ou les gravats en déchèteries, et les crustacés (crevettes, crabe, langoustes...) sont à trier avec les ordures ménagères.

Parlons « vrai »

Traitements : Bilan positif pour la filière « Plastique rigide »

Depuis l'été 2023, S3T'ec* propose à ses SMICTOM adhérents le déploiement de la collecte des plastiques rigides en déchèterie. En évitant l'enfouissement, les plastiques collectés sont valorisés et recyclés à 100%. Pour le SMICTOM Sud-Est 35, retrouvez cette filière dans 10 déchèteries et Valoparcs de son territoire !

Quel bilan depuis le déploiement de cette filière ?
Pour l'heure, les résultats sont encourageants : **800 tonnes de plastiques ont été collectées depuis 2023** sur l'ensemble des SMICTOM concernés, et les habitants ont montré un vif engagement pour cette filière.

Le volet traitement est en cours de développement : une fois collectés, les plastiques sont acheminés vers le Centre de Transfert et Valorisation Matière (CTVM) - reconversion de l'ancien Centre de tri des emballages - situé à Vitré. Afin de pérenniser la filière et de favoriser des processus de tri et de traitement locaux, S3T'ec a lancé début 2025 un appel d'offres, pour trouver un partenaire avec une expertise technique pour développer l'activité. Dans ce contexte, c'est l'entreprise d'insertion Tribord qui est devenue partenaire du Syndicat.

L'objectif de cet accompagnement : Développer l'activité du site et étudier par l'expérimentation la possibilité d'utiliser l'ancien procédé de tri des emballages pour le tri des plastiques rigides.



À terme, l'ensemble de ces actions permettront à S3T'ec de devenir un **territoire 100% plastique recyclé, et de tendre vers le zéro enfouissement**.

* Syndicat de Tri, traitement, transition éco-logique et circulaire assure la compétence traitement des déchets pour le compte de ses 3 SMICTOM adhérents : le SMICTOM Sud Est 35, le SMICTOM du Pays de Fougères et, depuis 2024, le SMICTOM des Pays de Vilaine.

••• En bref

NEWSLETTER DU SYNDICAT

Restez connecté au SMICTOM ! Grâce à sa newsletter, suivez au fil des saisons les actualités de votre service de collecte des déchets : nouveautés, évolutions du service, astuces zéro déchets... Inscrivez-vous pour recevoir directement dans votre boîte mail des actualités exclusives sur le syndicat, et découvrir des astuces pour mieux gérer vos déchets.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet www.smiptom-sudest35.fr, cliquez sur « S'inscrire à la newsletter » et validez votre adresse mail.

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans la continuité de son plan de déploiement de solutions de tri des déchets alimentaires auprès des foyers du territoire, le syndicat va prochainement mettre en place un nouvel équipement de collecte. En effet, des abris-bacs (bornes abritant un bac de collecte) seront déployées au premier semestre 2026 dans les zones agglomérées denses, ne pouvant pas bénéficier de solution de compostage individuel ou partagé.

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

Avec l'arrivée de la nouvelle année, pensez à télécharger votre calendrier de collecte 2026 pour ne louper aucun jour de collecte !

Vous pouvez le retrouver en ligne sur le site du SMICTOM (www.smiptom-sudest35.fr), et vous pouvez obtenir une version imprimée par plusieurs moyens :

- À l'accueil de votre mairie.
- À l'accueil du SMICTOM Sud-Est 35 (28, rue Pierre et Marie Curie à Vitré).
- Par envoi postal, via le formulaire « Demande de documentation » sur le site internet du syndicat.



Textiles sanitaires : Direction les ordures ménagères !

Trier ses déchets c'est bien, mais sans faire d'erreurs de tri c'est mieux ! Depuis 2023, tous les emballages se trient, mais certains déchets font l'objet d'erreurs de tri : **les textiles sanitaires à usage unique (TSU)**.

Les textiles sanitaires, c'est quoi ? Ce sont tous les **déchets composés de textiles**, à usage unique, **issus de produits d'hygiène sanitaire et corporelle** : couches pour enfants, protections périodiques, lingettes, cotons, masques... S'ils sont triés avec les emballages, ces déchets (en plus de ne pas être recyclables) posent deux problèmes :

- Ils exposent les agents du centre de tri à des risques sanitaires.
- Une fois repérés dans le centre de tri, ces déchets sont redirigés vers la valorisation énergétique à Vitré, entraînant des déplacements inutiles.

Afin de garantir un exutoire optimal, les textiles sanitaires sont **à jeter avec les ordures ménagères**, valorisées localement à Vitré grâce au Centre de Valorisation Énergétique.



LES BONNES ASTUCES

Mieux trier ses textiles sanitaires peut augmenter le volume d'ordures ménagères, mais des alternatives durables existent, voici quelques exemples :

- Les couches et lingettes peuvent être remplacées par des couches et lingettes lavables.
- Pour les protections périodiques, la cup menstruelle, les culottes de règles et les serviettes lavables.
- Pour l'hygiène du quotidien (lavage, mouchoir, masque, démaquillage...), remplacez vos lingettes et cotons à usage unique par des solutions réutilisables, et adoptez le mouchoir et le masque en tissu.

PORTRAIT

Veiller, planifier, accompagner : Un service clé du syndicat

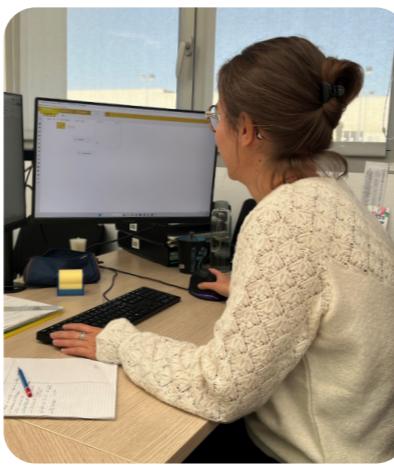
Derrière chaque camion de collecte, chaque agent et chaque site, le service Finances-RH et sa responsable accompagnent les services. Partagé entre le SMICTOM Sud-Est 35 et S3T'ec (syndicat de traitement), ce service composé d'une responsable et de deux agents ont un rôle clé dans l'élaboration d'une vision financière à long terme pour la gestion des déchets sur le territoire du syndicat.

La mission de responsable Finances-RH comprend deux volets essentiels :

- **Gestion financière** : Élaboration du budget prévisionnel pour l'année à venir, traitement comptable des dépenses et des recettes, suivi de l'exécution financière des marchés publics, suivi de la réalisation du budget...
- **Gestion des Ressources Humaines** : Organisation des recrutements, gestion des carrières des agents, gestion du temps, suivi de la formation, réalisation de la paie...

Bien que peu en contact avec les usagers, les missions de ce service sont primordiales pour assurer le bon déploiement du service public de collecte des déchets. En effet, il planifie et priorise les besoins financiers du syndicat en veillant à la bonne exécution du budget, tout au long de l'année. La responsable Finances-RH veille à la garantie d'un équilibre dans l'exécution annuelle du budget de chaque pôle, pour respecter le budget global et ne pas compromettre la réalisation de projets.

En lien avec les agents, il est à l'écoute de ces derniers, et les accompagne dans leurs projets. Ce poste clé demande une grande adaptabilité et une capacité d'apprentissage pour faire face aux nouvelles réglementations, dans le domaine budgétaire et des ressources humaines en particulier.



Les finances du syndicat en 2024

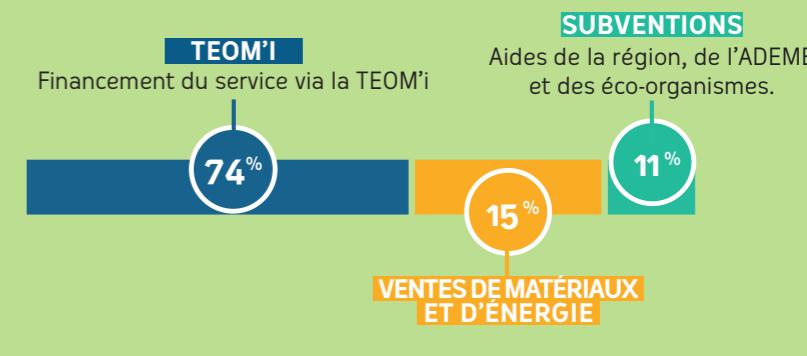
LES DÉPENSES



Ensemble des dépenses pour l'année 2024 : **17 499 242 € H.T**

LES FINANCIEMENTS

74% du service est **financé par la TEOM'i et les redevances**, sources de financement majeures du service. À cela s'ajoutent 26% issus de recettes liées à la vente des matériaux, aux soutiens perçus par les organismes agréés et aux aides à l'investissement ou à l'emploi :



COÛT POUR L'HABITANT

Chaque déchet représente un coût pour la collectivité et pour chaque habitant :



Grâce à la mise en place de la TEOM'i en 2019 sur l'ensemble de son territoire, le SMICTOM Sud-Est 35 a une maîtrise de ses coûts équilibrée, permettant de limiter et d'anticiper les hausses. Chaque foyer peut agir sur le montant de sa TEOM'i en appliquant les bons gestes de tri au quotidien. Comparé aux moyennes nationales, le syndicat garde un positionnement en faveur de ses usagers : le coût du service à échelle nationale se situe à 109 € HT*, pour des coûts de service allant de 60 € à 120 € HT* (à charge de l'usager).

Pour + de détails, téléchargez le rapport annuel 2024 sur le site du syndicat : www.smiptom-sudest35.fr.

92,8 € HT*

C'est le coût **par habitant** restant à la charge de l'usager pour le service de gestion des déchets en 2024.

LES DATES À RETENIR

• TERRITOIRE(S)

Avec 67 communes pour plus de 138 000 habitants, le territoire du syndicat est actif ET attractif ! Le SMICTOM agit donc au quotidien pour déployer le service de collecte au plus proche de chez vous, et vous accompagner pour une meilleure gestion de vos déchets.



■ VALOPARC

Afin d'accompagner les foyers dans l'utilisation des bornes de collecte, le syndicat, en concertation avec les communes, déployera prochainement de nouveaux panneaux d'information. Ce panneau rappelle :

- Le fonctionnement des bornes de collecte.
- L'interdiction de dépôts sauvages au pied des bornes.



→ Journée Mondiale du recyclage

18 mars 2026

→ Journée Mondiale zéro déchets

30 mars 2026

→ Distribution de composteurs en 2026 :

- Samedi 7 février à Vitré
- Samedi 7 mars à la Guerche-de-Bretagne
- Samedi 11 avril à Noyal-sur-Vilaine

Réservez votre composteur sur notre site via le formulaire « Réserver un composteur »

256 tonnes,

c'est le volume de déchets valorisés grâce au réemploi en 2024

VITRÉ



La collecte de vos déchets en 2024 :

71 109 tonnes de déchets

collectés sur l'ensemble du territoire du syndicat, dont :

5 710 T. d'emballages

15 800 T. d'ordures ménagères

5 918 T. de verre

1 575 T. de papiers

41 818 T. de déchets en déchèterie

En 2024, pour une personne :

300 KG/hab
de déchets en déchèterie
(gravats compris)

114 KG/hab
d'ordures ménagères

43 KG/hab de verre

41 KG/hab d'emballages recyclables

11 KG/hab de papier

■ VALOPARC DE VITRÉ : UNE PASSERELLE POUR ACCÉDER À LA RECYCLERIE

Partenaire historique du SMICTOM Sud-Est 35, la recyclerie Partage Entraide Vitréais (PEV) joue un rôle clé dans le réemploi des objets. Engagée via une convention pour la collecte des caissons Réemploi présents dans 12 déchèteries et Valopars (dont 7 gérés par PEV), la réussite de ce partenariat a inspiré la création d'un nouveau dispositif. En effet, le Valoparc de Vitré étant voisin de la

recyclerie, une liaison entre les deux sites a été construite courant 2025. Voici les objectifs fixés par le SMICTOM et Vitré Communauté pour le projet de cette passerelle :

- Faciliter les dépôts des objets donnés par les usagers du Valoparc.
- Soutenir l'activité et donner de la visibilité à la recyclerie.
- Favoriser une dynamique d'ESS locale en valorisant une activité d'insertion par l'activité économique.

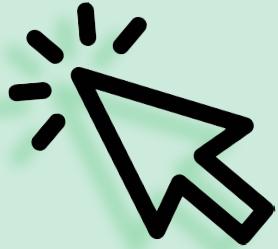
Située en bas du Valoparc, à côté des zones de dépôt des déchets verts et gravats, la plateforme est accessible **sur les horaires d'ouverture du Valoparc**. Chaque usager peut s'y rendre pour donner des objets dont il ne veut plus (meubles, outils de bricolage, articles de sport, décoration, vélos...). Une fois déposé, chaque objet aura une seconde vie grâce à Partage Entraide Vitréais. Le projet de cette passerelle suit la continuité de la politique du SMICTOM de **réduire le volume de déchets produits sur le territoire, dans le cadre de la feuille de route du Réemploi adoptée par le syndicat**.

Montant des travaux : 178 600 €

Avec la participation de la Région Bretagne (38 100 €), Vitré Communauté (65 500 €) et du SMICTOM Sud-Est 35 (74 000 €)

COLLECTE des DÉCHETS :

Votre calendrier 2026 vous attend !



Téléchargez votre calendrier de collecte 2026
sur notre site www.smictom-sudest35.fr

Pour une collecte + simple :

- Je sors mon bac et mes sacs jaunes la veille.
- Je tourne la poignée du bac vers la rue pour faciliter le travail de l'agent.
- Une fois la collecte terminée, je range mon bac.

